

Questions orales

attendra-t-on la fin des conventions collectives qui auront lieu plus tard, ce qui voudrait dire qu'il n'y aurait pas de consultation réelle pendant au moins une autre année?

M. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je répondrais que les leaders du mouvement syndical ont eu l'occasion de lire la déclaration faite hier par le ministre des Finances. Dès qu'ils en auront étudié toutes les implications je serais vivement désireux de les consulter pour voir s'ils sont prêts à participer à de nouvelles rencontres et à des discussions touchant certaines améliorations que nous voulons apporter au bill omnibus touchant le Code du travail, ce dont le député est bien au courant, ainsi que d'autres initiatives du gouvernement visant à améliorer le sort des chômeurs du pays.

LE MOTIF DU CHANGEMENT D'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DE LA LEVÉE DES CONTRÔLES

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, le 31 août le ministre a déclaré: «S'il n'y a pas d'entente touchant les restrictions volontaires le gouvernement a l'intention de laisser les contrôles en vigueur». Étant donné que les syndicats n'ont pas accepté les restrictions volontaires, pourquoi le gouvernement a-t-il changé d'idée?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Je pense que maintenant la politique du gouvernement est claire. Nous considérons que la situation causée par l'inflation est très grave et qu'elle a des répercussions néfastes sur le travailleur syndiqué. La solution que nous voulons apporter au problème n'est pas acceptée par les dirigeants du CTC. Cependant, comme le député le sait peut-être, cette solution est fortement appuyée par les travailleurs syndiqués, si on en croit le sondage Gallup, dans lequel le député et son parti semblent avoir grande confiance. Notre démarche bénéficie de l'appui de différents secteurs dans la mesure où les travailleurs sont concernés.

Maintenant que nous avons annoncé que nous sommes prêts à faire débiter la période de décontrôles en avril prochain, j'espère que nous pourrions de nouveau entreprendre des discussions avec le mouvement syndical relativement à la lutte contre l'inflation pendant et après la période de décontrôle. Ces discussions sont dans l'intérêt des syndicats, des entreprises et du gouvernement. C'est pourquoi je ne vois pas pour quelle raison nous ne pourrions les reprendre bientôt.

* * *

LES FINANCES

LA SUPPRESSION POSSIBLE DES IMPÔTS SUR LES GAINS DE CAPITAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Étant donné que les droits de succession et les impôts sur les gains de capitaux découragent les membres d'une famille d'acquiescer l'exploitation agricole ou l'entreprise familiale, le ministre a-t-il l'intention de suivre l'exemple du nouveau gouvernement du Manitoba qui s'est engagé à supprimer les droits successoraux? Le ministre serait-il favorable à la suppression des gains de capitaux lorsqu'il y a transfert d'une exploitation agricole familiale ou une petite entreprise de famille à des proches parents pour que les jeunes Canadiens surtout puissent assurer la relève?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai fait une déclaration à propos des mesures fisca-

[M. Fraser.]

les hier. Je tiendrai compte des suggestions des députés et j'en parlerai lorsque je présenterai un budget.

* * *

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège a trait à la diffusion de la séance à la Chambre, hier soir, à compter de 8 heures, sur le réseau français de Radio-Canada. Les millions de dollars qui ont été consentis par le Parlement canadien pour la diffusion des débats devraient servir l'ensemble de la population. Or, pour ce faire, il est essentiel que lorsqu'un ministre a une déclaration à faire qui revêt un caractère aussi important que celle qui a été faite hier soir par l'honorable ministre des Finances, laquelle était intitulée *Exposé économique et fiscal*, la période de diffusion en direct par Radio-Canada devrait se prolonger tant et aussi longtemps que nécessaire afin de permettre à un représentant de chaque parti, démocratiquement représenté à la Chambre, de faire connaître son point de vue sur la déclaration ministérielle. Or, hier soir, la diffusion en direct par Radio-Canada a permis aux Canadiens de voir et d'entendre le ministre des Finances, le critique financier de l'opposition officielle, et pendant quelques minutes le représentant du Nouveau parti démocratique. Malheureusement, le public n'a pas pu voir ni entendre le représentant du Parti Crédit Social du Canada, qui avait également des choses intéressantes à dire. Cette injustice à l'égard de notre parti démontre bien qu'au niveau de l'information on veut continuer à faire croire au peuple canadien qu'il n'y a que trois partis actifs à la Chambre. C'est une forme d'injustice contre laquelle je m'élève vigoureusement, et je demande à la Présidence que cette question soit portée à l'attention du comité de la Chambre chargé de la surveillance de la télédiffusion des débats. J'avertis la Chambre que si des injustices de cette nature se répètent, cela ne sera pas de nature à promouvoir la bonne harmonie à la Chambre, de même que l'harmonie nationale. Nous avons une population à servir et nous entendons bien bénéficier des mêmes outils que les autres partis à la Chambre pour nous acquitter de nos responsabilités. Le Parlement et les sociétés de la Couronne doivent donner le bon exemple dans l'exercice de la justice. J'espère que l'on ne nous obligera pas à revenir sur ce sujet. A bon entendeur salut!

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Si on me permet de faire une courte intervention sur ce point, monsieur le président, je tiens à souligner que le mandat qui a été confié au comité de la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités a permis l'avènement de la télévision des débats à la Chambre sans déterminer et sans vouloir déterminer ce que les media devraient faire. Je pense qu'il n'est pas de notre ressort de vouloir limiter la liberté de presse au Canada, et si les media ont choisi hier de reproduire en partie ce qui s'est passé à la Chambre des communes, je pense que dans un pays où règne la liberté, c'est encore leur privilège. Je comprends la déception du député qui constate que son parti n'attire pas plus l'attention qu'il ne faut par les temps qui courent, mais ce n'est pas là la faute de la Chambre des communes.